

OBJET **MARCHE D'ENTRETIEN DES GRANDES ZONES VEGETALISEES DE LA VILLE
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE SERVICES**

AMELIORER LE CADRE DE VIE AU QUOTIDIEN

La Ville assure actuellement l'entretien des grandes zones végétalisées au moyen d'un Marché à Procédure Adapté (MAPA). Ce marché arrive à échéance, et il convient de le renouveler.

La durée de ce marché était jusqu'à présent d'une année. Compte tenu de l'aspect récurrent du besoin, il est proposé de le faire courir sur une période plus longue, soit trois années.

Le marché est évalué à 1 400 000 € HT sur 3 ans, et doit faire l'objet d'une procédure d'Appel d'offres conformément à l'article 26-II-2° du Code des marchés publics.

Le marché est composé de trois lots géographiques :

- Lot 1 : Entretien du Boulevard Jean Jaurès (communément appelé le Boulevard Sud),
- Lot 2 : Entretien du Boulevard Lancastel,
- Lot 3 : Entretien du Parc urbain de la Trinité ;

Le 13 décembre 2012, la Commission d'Appels d'Offres a attribué le marché pour un montant total de 446 172 € HT par an, selon la décomposition suivante :

Lot	Objet	Entreprise retenue	Montant € HT/an
1	Entretien du Boulevard Jean Jaurès	Bernard Lamoquette	239 796
2	Entretien du Boulevard Lancastel	Jardin De Chloé	62 376
3	Entretien du Parc urbain de la Trinité	R.E.V.E.S	144 000
Total			446 172

Je vous demande en conséquence :

1. de prendre acte de la procédure de consultation lancée selon les dispositions suivantes :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10 et 33 du Code des Marchés Publics) ;
 - marché décomposé en 3 lots dont le détail est présenté ci-dessus;
 - marché sur la base d'un prix forfaitaire ;
 - marché conclu pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois par reconduction tacite ;
 - estimation prévisionnelle : 466 667 € HT / an
 - imputation budgétaire : chapitre 011 – article 61522

Rapport n°12/7-25

2. de m'autoriser à signer le marché avec l'entreprise retenue, et tous les actes afférents à ce marché.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12725-1-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
19/12/2012



Gilbert ANNETTE

OBJET **MARCHE D'ENTRETIEN DES GRANDES ZONES VEGETALISEES DE LA VILLE
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE SERVICES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le Rapport N° 12/7-25 du Maire ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 13 décembre 2012 ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 1^{er} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Prend acte de la procédure de passation relative au marché d'entretien des grandes zones végétalisées de la Ville lancée selon les dispositions suivantes :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10 et 33 du Code des Marchés Publics) ;
- marché composé de 3 lots :
 - o Lot 1 : Entretien du Boulevard Jean Jaurès (communément appelé le Boulevard Sud),
 - o Lot 2 : Entretien du Boulevard Lancastel,
 - o Lot 3 : Entretien du Parc urbain de la Trinité ;
- marché à prix forfaitaires ;
- marché conclu pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois par reconduction tacite ;
- estimation prévisionnelle : 466 667 € HT / an
- imputation budgétaire : chapitre 011 – article 61522

ARTICLE 2

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer le marché de services avec l'entreprise retenue, comme suit, ainsi que tous les actes afférents à ce marché :

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20121215-12725-2-DE Date de réception préfecture : 26/12/2012

Délibération n°12/7-25

Lot	Objet	Entreprise retenue	Montant € HT/an
1	Entretien du Boulevard Jean Jaurès	Bernard Lamoquette	239 796
2	Entretien du Boulevard Lancastel	Jardin De Chloé	62 376
3	Entretien du Parc urbain de la Trinité	R.E.V.E.S	144 000
Total			446 172

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts sur le Budget principal de la Ville au chapitre 011 et article 61522.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12725-2-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
19/12/2012



Gilbert ANNETTE